À Laon, la mère et son fils, avocats dans la même affaire

MIS EN LIGNE LE 4/03/2021 À 05:28 M.-C.L.

L'avocate Mireille Des Rivières-Pigeon a suivi un dossier aux assises de l'Aisne avec son fils. Tous deux ont une passion commune du métier.



ebout au milieu de l'imposante salle des assises, devant une

petite table et quelques notes, un jeune homme défend avec force et pédagogie son client. Fabien Vandorme, 28 ans, tente de semer le doute sur la culpabilité de l'accusé vers qui il se retourne parfois. Dans ces moments-là, il croise peut-être aussi le regard de sa mère, Mireille Des Rivières-Pigeon, avec qui il a préparé ce dossier. L'avocate laonnoise est concentrée sur les propos de son fils qu'elle a le bonheur d'entendre plaider pour la première fois devant une cour d'assises. La maman est fière de son rejeton et cela se voit.

Ce n'est pourtant pas elle qui l'a poussé à suivre la même voie. Mais tout jeune, il a toujours vu sa mère partir travailler avec de l'enthousiasme et il a pu assister parfois à des plaidoiries qui l'ont incité à revêtir à son tour la robe poire.

Une première pour Fabien Vandorme devant une cour d'assises

« J'ai grandi à Laon, suivi mes études à Reims et j'ai naturellement effectué des stages dans ce tribunal, dit-il. J'ai prêté serment à Paris en novembre 2019 et je me suis installé dans la capitale. Mais sur ce dossier en particulier, le cabinet de Mireille a été commis d'office et comme elle avait beaucoup de travail, je me suis occupé des faits alors que maman se chargeait de la personnalité de l'accusé. »

Mireille Des Rivières acquiesce. « Nous nous sommes partagé le travail et c'est Fabien qui s'est chargé de la plaidoirie. »

Une lourde responsabilité pour un jeune avocat pour qui c'était une première devant une cour d'assises même s'il a déjà son expérience devant le tribunal correctionnel, un peu moins solennel.

Il est d'usage en pareil cas qu'un avocat plus aguerri assiste le plus jeune. En l'occurrence une avocate expérimentée.

En tout cas, il a donné le maximum de lui-même. Il ne pouvait décevoir devant un tel auditoire...

"Nous nous sommes beaucoup parlé pour préparer l'audience. Cela a été un bonheur de travailler avec Fabien"

Quoi qu'il en soit, il connaît bien cette affaire pour être allé plaider dès le début de l'affaire devant la chambre d'instruction, arguant que les charges n'étaient pas suffisantes pour envoyer leur client devant les assises. Il a donc rédigé un mémoire sur les faits.

« Nous nous sommes beaucoup parlé pour préparer l'audience. Cela a été un bonheur de travailler avec Fabien et j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à défendre avec lui la même personne. Nous avons une belle complicité mère/fils qui s'est muée en complicité intellectuelle et professionnelle ».